

Aides d'État pour la production de semences et de matériel de reproduction des végétaux

Автор(и): Растителна защита
Дата: 23.01.2023 Брой: 1/2023



Le Conseil d'administration du Fonds d'État « Agriculture » (CA du FEA) a approuvé un budget de 1,2 million de BGN pour 2023 afin de financer l'aide d'État « Aide à la participation des agriculteurs à un système de qualité pour la production de semences et de matériel de plantation ».

Jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux régimes d'aides d'État, conformément à la législation sur les aides d'État pour la période 2023-2029, il est prévu que le régime actuellement applicable soit mis en œuvre jusqu'au 30.06.2023.

L'objectif de l'aide est d'encourager la production et l'utilisation de semences certifiées (de qualité) pour les cultures céréalières, fourragères et oléagineuses, les pommes de terre, le tabac, le coton, le matériel de plantation certifié et CAC des cultures fruitières, le matériel de plantation de vigne certifié et standard, et les semences de cultures légumières certifiées et standard.

L'aide est destinée aux petites et moyennes entreprises de la production végétale qui ont reçu une autorisation pour la production de semences et de matériel de plantation en vertu de l'article 28 de la Loi sur les semences et le matériel de plantation, par la fourniture de services subventionnés par l'Agence exécutive pour les tests de variétés, l'approbation et le contrôle des semences (AETACS).

L'aide d'État couvre jusqu'à 100 % des coûts de certification par l'AETACS pour les semences et le matériel de plantation de haute qualité produits par les agriculteurs.

Les ressources annuelles utilisées dans le cadre du régime sont les suivantes : en 2015 - 1 350 000 BGN ; en 2016 - 1 292 043 BGN ; en 2017 - 1 191 574 BGN ; en 2018 - 1 100 609 BGN ; en 2019 - 1 098 210 BGN ; en 2020 - 1 152 670 BGN ; en 2021 - 1 121 069 BGN ; en 2022 - 1 150 081 BGN. Les ressources totales utilisées pour la période 2015-2022 s'élèvent à 9 456 255 BGN. Le solde restant des ressources maximales notifiées dans le cadre de l'aide s'élève à 218 260 BGN.

Le Fonds « Agriculture », conjointement avec le ministère de l'Agriculture, préparera des lignes directrices pour l'octroi de l'aide.